

Commune d' ALLENJOIE



Hôtel de ville 25490 ALLENJOIE

Commission URBANISME - Permis de construire

31 janvier 2012

Présents : Mme Simone PETITJEAN
MM. Jean RIDEY,
Gérard COTTET,
François BEUCLER,
Bernard PETIT,
Denis LAVALETTE.

Objet : lecture des pièces n° 2 et 3, à savoir : PADD et orientations d'aménagement, afin d'apporter les remarques nécessaires à l'élaboration des documents finaux.

Observation de la commission sur les points suivants :

Page 4 Orientations générales

... un réseau local (**squares**, places publiques, aires de jeux, ...)

Le mot square qui ne concerne pas des installations existantes aujourd'hui, soulève débat. Doit-on le conserver.

2. Permettre le développement économique et l'accueil d'entreprises

Ce point est directement induit par la déclaration d'utilité publique de la ZAC technoland 2 et le SCOT, or il apparaît dans le « projet communal », il apparaît que nous sommes plus contraints que volontaire sur ce thème.

Page 5 au 1.1

La commune d'Allenjoie voit sa population croître progressivement depuis 1990, avec une forte poussée dans les années 1980

La forte poussée a eu lieu dans les années 1970 et non pas 1980.

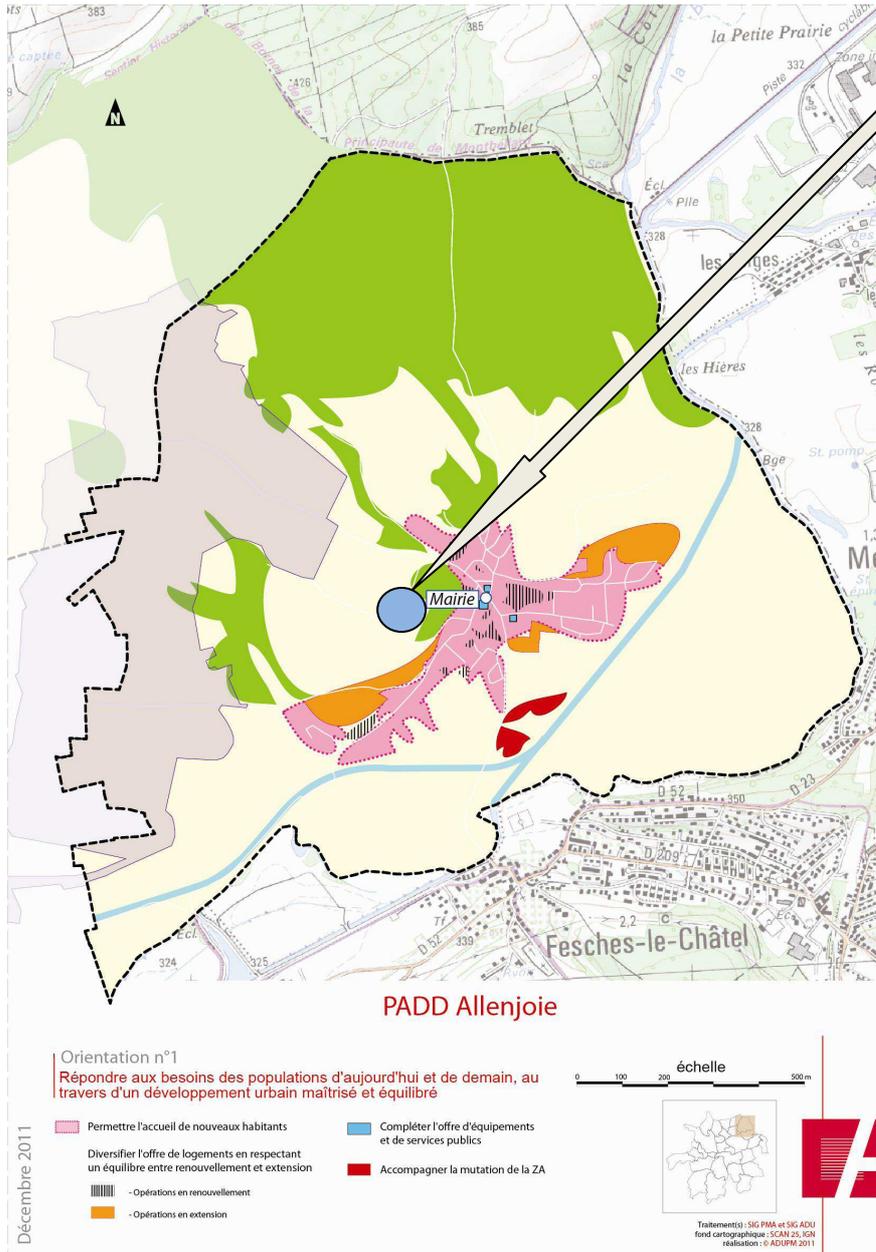
Page 6 au 1.3

Au lieu de

Chacune d'elles possédant une école, l'ensemble des élus du Plateau souhaite mutualiser leurs moyens afin de créer une unique école intercommunale. En attendant, l'école d'Allenjoie sera rénovée et agrandie

Nous préférons :

Chacune d'elles possédant une école, l'ensemble des élus du Plateau souhaite mutualiser leurs moyens afin de créer une **cantine scolaire intercommunale**. En attendant, l'école d'Allenjoie sera rénovée et **adaptée**.



Faire apparaître une zone bleu « compléter l'offre d'équipements et de services publics » dans la zone actuelle du stade de foot et à l'endroit déjà réservé à cet effet dans le POS existant.

Page 8 au 2.1 nous aimerions faire ressortir que le conseil municipal à fait part de son inquiétude sur l'impact de la circulation routière dans la commune.

Page 11 au 3.2 merci de retirer la formule rayée ci-dessous

Enfin, de nombreux arbres remarquables ainsi que des vergers ont été repérés sur le territoire communal, dont une majorité se trouve en frange urbaine. Leur conservation est une volonté forte du conseil municipal, pour leur participation à l'intégration des espaces bâtis et leur qualité paysagère.

Page 14 au 4.2 merci de mettre en gras la formule ci-dessous

*Elles conservent donc leur rôle de liaison avec les villages voisins, et **n'ont pas vocation à servir de desserte de Technoland 2.***

Page 17 au 5.1 merci d'ajouter la remarque suivante :

La rupture du barrage sur la commune de Fesches le Chatel à éviter les fortes montées des eaux connues précédemment.

Page 17 au 5.2, tout d'abord corrigé

Les eaux de ruissellement aboutissent en effet au centre du village depuis la Combe des Bois ou la Combe des Fées lors d'évènements pluvieux violents.

Par

Les eaux de ruissellement aboutissent en effet au centre du village depuis la Combe de Baume (ou la source des Fées) lors d'évènements pluvieux violents.

En effet La Combe de Bois existe bien mais elle débouche sur les terrains agricoles de M. COTTET !. D'autre part vous n'évoquez pas les deux autres lieux à risques, à savoir :

1. En Bereau, ou un ouvrage construit par la communauté d'agglomération rempli son role, et à déjà éviter de nombreuses inondations.
2. La Charlotte qui vient de Moulombe captée à l'entrée du village et qui n'a pas engendré d'inondation au centre village depuis le renforcement du réseau.

La commission s'interrogeait sur la nécessité de mentionner (ou pas) ceux-ci ?

Prochaine réunion le 14 février à 16h00 en mairie d'ALLENJOIE

Jean RIDEY